



CONSEIL DE LA
TRANSFORMATION
ALIMENTAIRE
DU QUÉBEC

Le 7 janvier 2021

Objet : Demande de dérogation au couvre-feu en vigueur entre le 9 janvier et le 8 février 2021

À QUI DE DROIT,

La présente a pour but de confirmer que le détenteur/détentrice de cette lettre - et qui doit se déplacer durant les heures du couvre-feu, entre 20 h 00 et 5 h 00, du 9 janvier 2021 au 8 février 2021 - assure un service essentiel puisqu'il/elle travaille dans le secteur de l'alimentation.

Rappelons que **le secteur alimentaire est reconnu comme service essentiel** et que tous les acteurs de la chaîne alimentaire et de leurs fournisseurs, incluant les travailleurs du secteur manufacturier, le secteur des transports, fournisseurs de matières premières, de contenants et d'emballages, d'ingrédients et tous les autres services essentiels au secteur alimentaire sont autorisés par le gouvernement du Québec à poursuivre leurs opérations.

Soyez assurés qu'en cette période de pandémie, le secteur agroalimentaire prend des mesures exceptionnelles de prévention sanitaire conformément aux exigences de la Direction de la Santé publique du Québec.

Nous vous sommes reconnaissants pour votre vigilance et soyez assurés de notre entière collaboration.

Respectueusement,

Sylvie Cloutier
Présidente-directrice générale

Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) est une consolidation des forces de l'industrie qui représente 12 associations et plus de 550 entreprises membres. Le CTAQ regroupe ainsi 80% du volume annuel d'affaires d'une industrie de 29 milliards de dollars. Sa mission est d'assurer la représentation, la promotion et la défense des intérêts de ses membres auprès des parties prenantes et de les appuyer dans l'atteinte de leur plein potentiel pour assurer la pérennité de l'industrie alimentaire au Québec.